

Le mot du Président :

Chère consœur, cher confrère,



Nous avons le plaisir de vous adresser le premier numéro de notre nouveau bulletin de liaison. Au titre du lancement de ce nouveau média, nous avons souhaité le diffuser à tous les CRT/CDT labellisés, adhérents ou non à l'AFCRT.

Avec une fréquence mensuelle, le N°2 sera diffusé aux seuls adhérents de l'AFCRT. L'objectif de ce bulletin est de renforcer la communauté que notre label a constitué.

Notre délégué général le fera vivre, et il vous appartient bien sûr de l'utiliser pour répondre à cet objectif.

Longue vie à ce bulletin de l'AFCRT !!!!...

Le Président,
Hervé PICHON

FLASH INFO :

Naissance En Bretagne



Les cinq centres d'innovation technologique des filières agricoles et agroalimentaires de Bretagne (le CEVA, ID Mer, et 3 CRT l'ADRIA, VEGENOV et Zoopôle Développement) s'associent pour créer **ACT Food Bretagne**.

Une alliance de centres techniques agri-agro bretons, avec le soutien de la Région Bretagne.

Tous ont en commun de travailler sur des produits innovants à forte valeur ajoutée et de contribuer ainsi à la pérennité de l'agro-alimentaire breton.

Avec l'appui de la Région Bretagne et l'aval des industriels, ce rapprochement, prévu par le Pacte d'avenir pour la Bretagne, mettra en valeur cette complémentarité et donnera à la nouvelle entité plus de visibilité aux niveaux national et international.

L'objectif de cette alliance est de contribuer à faire de la Bretagne un **leader européen de l'innovation et de la valeur ajoutée dans l'alimentaire**. Les centres techniques travaillent ensemble pour une **meilleure organisation de l'innovation afin de créer davantage de valeur ajoutée**.

L'ambition partagée d'ACT Food Bretagne est d'agir à trois niveaux pour être plus visible, plus fort, plus européen :

- Mutualiser une part des activités des 5 centres (investissement, achats, veille, communication) et de leurs financements (budget global de 12 M€),
- Travailler ensemble sur des projets au croisement de leurs différents domaines technologiques (biologie, microbiologie ; biotechnologies bleues et vertes, marquage moléculaire pour la sélection végétale, culture in vitro ...)
- Peser au niveau national et européen en répondant à des appels à projets structurants (PIA, FUI, ANR) et en participant à des événements d'envergure nationale ou internationale.

LE CALENDRIER des prochaines rencontres :

CRITT MDTS

Rencontre des CRT de la nouvelle Région « ACAL »

5 février 2016 de 10 h à 12 h

Lieu : CRITT MDTS à Charleville-Mézières (07)
visite du CRT

6^{ème} JIR AFCRT

RV annuel des CRT/CDT et partenaires

17 mars 2016 de 9h à 16 h

Lieu : Hôtel de Région LRMP à TOULOUSE (31)

CONTACT : p.caniaux@afcrt.com
07 88 50 31 57

CRITT MATERIAUX ALSACE

Colloque national recyclabilité des pièces plastiques

16 -17 mars 2016

Lieu : STRASBOURG (67)

PLUS D'INFOS sur :

<http://recyclage-plastique.com/>

CONTACT : c.martino@critt.fr / 07 78 80 11 89

RETROUVEZ-NOUS sur www.afcrt.com

Responsable de la Publication : **Philippe CANIAUX** – Délégué Général p.caniaux@afcrt.com

ASSOCIATION FRANÇAISE DES CENTRES DE RESSOURCES TECHNOLOGIQUES – Association Loi 1901

20, rue Thalès de Milet - Technopole Université – 72000 LE MANS – France

Tél : +33 (0)2 43 39 46 46 - Fax : +33 (0)2 43 39 46 47

FOCUS REGION :

Région **ALSACE**
CHAMPAGNE-ARDENNE
LORRAINE

LE TOUR DE France des NOUVELLES GRANDES REGIONS : commençons par :

La nouvelle Région ACAL pour **ALSACE-CHAMPAGNE-ARDENNE-LORRAINE** dont la préfecture de région est **STRASBOURG**, compte 5 552 388 habitants sur 57 433 km², et réunit 10 départements : Ardennes (08), Aube (10), Marne (51), Haute Marne (52), Meurthe et Moselle (54), Meuse (55), Moselle (57), Bas-Rhin (67), Haut-Rhin (68) et Vosges (88).

Cette région est riche de 13 **CRT** : **AERIAL, CERFAV, CETIM/CERMAT, CIRTES, CRITT BOIS, CRITT MATERIAUX ALSACE, CRITT MDTS, CRITT METALL 2T, CRITT TJFU, HOLO3, IREPA LASER, RITMO AGROENVIRONNEMENT**. Elle est dotée également d'un IRT et de 5 pôles de compétitivité et d'instituts **CARNOT (ICEEL, MICA et TELECOM STE NUMERIQUE)** ainsi qu'une **SATT** à **STRASBOURG**. La région est aussi labellisée **FRENCH TECH ALSACE...** Beaucoup d'atouts dans ce grand EST !!... Et des structures dynamiques en quête de coordination et de synergie!

LE COIN JURIDIQUE :

Règle de CUMUL des AIDES D'ETAT



Connaissez-vous le règlement des MINIMIS?

Il s'agit de la règle NN6/89 du 17 juillet 1989.

La règle de minimis dispense l'Etat de notifier à la Commission européenne les aides versées aux entreprises dont le montant n'excède pas un certain seuil. Les aides « de minimis » sont désormais prévues par le règlement UE 1407/2013 du 18/12/2013 à/c du 01/07/2014 et jusqu'au 31/12/2020.

La règle de minimis prévoit qu'une même entreprise ne peut recevoir que 200 000 € d'aides sur une période de 3 exercices fiscaux calculée de manière glissante. La période doit donc comprendre l'exercice fiscal en cours, ainsi que les 2 exercices fiscaux précédents. Le plafond de 200 000 € ne doit pas être dépassé, même par une seule aide. L'aide qui aboutirait au dépassement de ce plafond ne pourra pas être considérée comme autorisée comme aide de minimis, et ne sera pas accordée. L'entreprise doit donc garder un récapitulatif des aides qu'elle a reçues, en notant les dates d'octroi, le type d'aide et le montant obtenu. En particulier, elle doit se souvenir des aides fiscales ou exonérations de cotisations sociales soumises à la règle de minimis dont elle a pu bénéficier.

Source : <http://www.secef.org/UserFiles/File/les-reglements-de-minimis.pdf>

LES RENCONTRES DU MOIS : MINEFI et MENESR

Votre délégué Général a rencontré **Guillaume PRUNIER**, conseiller technologique du Ministre de l'Economie, de l'Industrie et du numérique, ainsi que **Laure Ménétrier**, cheffe de bureau de la R&D partenariale à la DGE. Cette rencontre a été l'occasion d'échanges très intéressants sur les **CRT**, et a permis à ce ministère de nous connaître et ainsi de nous intégrer dans le paysage du transfert de technologie et de l'innovation. Nous aurons d'ailleurs l'occasion d'en reparler ...

Votre délégué Général a rendu également visite à **François JAMET**, chef du service Innovation, Transfert de technologie et Action régionale de la Direction générale pour la recherche et l'innovation (DGRI), ainsi que 2 de ses collaborateurs dont **Morgane LEBRAS**, en charge des **CRT/COT** au ministère de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Cet échange a permis de poser les bases d'un premier échange sur le CIR, et de mettre en avant notre souhait de voir nos structures abondées à 200% au même titre que les organismes de recherche publique, les CTI, les ITA et ITAI... Nous aurons là encore l'occasion d'en reparler et de faire « bouger » les lignes !

APPELS d'OFFRES / RECHERCHE DE PARTENAIRES : CETTE RUBRIQUE VOUS APPARTIENT ...

Déposez ici vos demandes de recherche de partenaires pour des programmes R&D, ajoutez des informations sur un investissement, un nouveau matériel pilote, une nouvelle compétence, un changement, etc

Pour cela contactez votre délégué général !

RETROUVEZ-NOUS sur www.afcrt.com

Responsable de la Publication : **Philippe CANIAUX** – Délégué Général p.caniaux@afcrt.com

ASSOCIATION FRANÇAISE DES CENTRES DE RESSOURCES TECHNOLOGIQUES – Association Loi 1901

20, rue Thalès de Milet - Technopole Université – 72000 LE MANS – France

Tél : +33 (0)2 43 39 46 46 - Fax : +33 (0)2 43 39 46 47